

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |                            |
|--------------------|----------------------------|
| Forme du produit   | : Mélange                  |
| Nom du produit     | : HEVASOL EPOXY EAU (BASE) |
| Code du produit    | : 1621                     |
| Type de produit    | : Peinture bi-composant    |
| Groupe de produits | : Produit commercial       |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

OSCA Peintures - FERON  
177 rue de la vallée  
76600 LE HAVRE - France  
T 02.35.26.36.18 - F 02.35.26.77.83  
[osca@osca.fr](mailto:osca@osca.fr) - <http://www.osca.fr>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|-------------------|---------|-------------------|-------------|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 |             |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

|   |      |
|---|------|
| Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2               | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1 | H318 |
| Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                      | H317 |

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Produit de réaction à base de bisphénol-A, de bisphénol-F, d'épichlorohydrine, de polyéthylèneglycol, de triéthylènetétraamine, d'éther crésylglycidyle, d'oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14, phénylglycidyléther et de diéthylènetriamine

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit   | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|--|---|---------|--|
| Dioxyde de titane<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires   | (N° CAS) 13463-67-7<br>(N° CE) 236-675-5<br>(N° REACH) 01-2119489379-17 | < 25    | Non classé   |
| Produit de réaction à base de bisphénol-A, de bisphénol-F, d'épichlorohydrine, de polyéthylèneglycol, de triéthylènetétraamine, d'éther crésylglycidyle, d'oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14, phénylglycidyléther et de diéthylènetriamine | (N° CAS) 1312024-58-0   | < 20    | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317  |
| 2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires   | (N° CAS) 111-76-2<br>(N° CE) 203-905-0<br>(Numéro index) 603-014-00-0   | 0,1 - 1 | Acute Tox. 4 (Inhalation), H332<br>Acute Tox. 4 (Dermal), H312<br>Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Irrit. 2, H315 |
| Dioxyde de silicium<br>substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires   | (N° CAS) 14808-60-7<br>(N° CE) 238-878-4                                | <0,1    | STOT RE 1, H372  |

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.  |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler immédiatement un médecin.  |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |   |
|---|---|
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque des lésions oculaires graves. Lésions oculaires graves.                  |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.                           |

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |
|---|---|

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eloigner le personnel superflu. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Equipe de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédures de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Dioxyde de titane (13463-67-7)   |                          |                                 |
|----------------------------------|--------------------------|---------------------------------|
| UE                               | Nom local                | Titanium dioxide                |
| UE                               | Notes                    | SCOEL Recommendations (Ongoing) |
| France                           | Nom local                | Titane (dioxyde de), en Ti      |
| France                           | VME (mg/m <sup>3</sup> ) | 10 mg/m <sup>3</sup>            |
| France                           | Note (FR)                | Valeurs recommandées/admises    |
| Dioxyde de silicium (14808-60-7) |                          |                                 |
| UE                               | Nom local                | Silica cristalline (Quartz)     |
| UE                               | Notes                    | (Year of adoption 2003)         |
| UE                               | Référence réglementaire  | SCOEL Recommendations           |

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Dioxyde de silicium (14808-60-7)   |                                 |   |
|--|---------------------------------|---|
| France   | Nom local                       | Quartz (Silices cristallines)   |
| France   | VME (mg/m <sup>3</sup> )        | 0,1 mg/m <sup>3</sup> (fraction alvéolaire)                             |
| France   | Note (FR)                       | Valeurs réglementaires contraignantes                                   |
| France   | Référence réglementaire         | Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2012)          |
| 2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2) |                                 |   |
| UE   | Nom local                       | 2-Butoxyethanol   |
| UE   | IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 98 mg/m <sup>3</sup>  |
| UE   | IOELV TWA (ppm)                 | 20 ppm  |
| UE   | IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> ) | 246 mg/m <sup>3</sup>   |
| UE   | IOELV STEL (ppm)                | 50 ppm  |
| UE   | Notes                           | Skin  |
| France   | Nom local                       | Butylglycol (2-Butoxyéthanol)   |
| France   | VME (mg/m <sup>3</sup> )        | 49 mg/m <sup>3</sup>  |
| France   | VME (ppm)                       | 10 ppm  |
| France   | VLE(mg/m <sup>3</sup> )         | 246 mg/m <sup>3</sup>   |
| France   | VLE (ppm)                       | 50 ppm  |
| France   | Note (FR)                       | Valeurs réglementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Porter des gants de protection

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : Aucune donnée disponible |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Non applicable           |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                                    |                            |
|------------------------------------|----------------------------|
| Inflammabilité (solide, gaz)       | : Ininflammable            |
| Pression de vapeur                 | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                   | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique                    | : 1,22 - 1,27              |
| Solubilité                         | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow                            | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique             | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique               | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives              | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes             | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité              | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 1 g/l Pour le mélange Base + Durcisseur

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Non établi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

| <b>Dioxyde de titane (13463-67-7)</b>                |                       |
|--|-----------------------|
| DL50 orale rat                                       | > 5000 mg/kg OECD 425 |
| DL50 cutanée lapin                                   | > 5000 mg/kg          |
| CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) | > 6,8 mg/l/4h         |

| <b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b> |                                     |
|---|-------------------------------------|
| DL50 voie cutanée   | > 2000 mg/kg Cochon d'Inde OCDE 402 |
| CL50 inhalation rat (mg/l)  | 0                                   |
| CL50 inhalation rat (ppm)   | 450 ppm OCDE 403                    |

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Provoque une irritation cutanée.  |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque de graves lésions des yeux.  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé  |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                              | : Non classé  |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                | : Non classé  |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

| <b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b> |   |
|---|---|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours)   | 69 mg/kg de poids corporel/jour foie, histopathologie, OCDE 408 |
| NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)   | 150 mg/kg de poids corporel/jour Lapin, aucun effet OCDE 411    |

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

| <b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b> |                                       |
|---|---------------------------------------|
| CE50 Daphnie 1  | 1550 mg/l 48 h Daphnia magna OCDE 202 |
| NOEC chronique poisson  | > 100 mg/l 21 jr Danio Rerio OCDE 204 |
| NOEC chronique crustacé   | 100 mg/l 21 jr Daphnia magna OCDE 211 |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

| <b>HEVASOL EPOXY EAU (BASE)</b> |             |
|---------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité    | Non établi. |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| <b>HEVASOL EPOXY EAU (BASE)</b> |             |
|---------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation    | Non établi. |

| <b>2-butoxyéthanol, ether monobutylique d'éthylène-glycol, butylglycol (111-76-2)</b> |     |
|---|-----|
| Log Pow   | 0,8 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR   | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                   |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>        |                |                |                |                |
| Non applicable  | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| ADR  | IMDG   | IATA                                 | ADN                                  | RID                                  |
|--|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                |  |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                 | Non applicable   | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>      |  |                                      |                                      |                                      |
| Dangereux pour l'environnement : Non           | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles |  |                                      |                                      |                                      |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 1 g/l Pour le mélange Base + Durcisseur

#### DIRECTIVE 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur Limite UE pour HEVASOL EPOXY EAU (BASE) (cat. A/j): 140 g/l

HEVASOL EPOXY EAU (BASE) Contient au maximum 1,00 g/l COV

#### 15.1.2. Directives nationales

##### France

Etiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Arrêté du 19 avril 2011):



\* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
|----------|-----------------|--------------|-----------|
| 2.2      |                 | Modifié      |           |
| 3.2      |                 | Modifié      |           |
| 8.1      |                 | Modifié      |           |
| 11.1     |                 | Modifié      |           |

# HEVASOL EPOXY EAU (BASE)

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

|                           |   |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 4 (Dermal)     | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4  |
| Acute Tox. 4 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4  |
| Acute Tox. 4 (Oral)       | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4  |
| Eye Dam. 1                | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1   |
| Eye Irrit. 2              | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2   |
| Skin Irrit. 2             | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2   |
| Skin Sens. 1              | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1  |
| STOT RE 1                 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1                            |
| H302                      | Nocif en cas d'ingestion  |
| H312                      | Nocif par contact cutané  |
| H315                      | Provoque une irritation cutanée   |
| H317                      | Peut provoquer une allergie cutanée   |
| H318                      | Provoque des lésions oculaires graves   |
| H319                      | Provoque une sévère irritation des yeux   |
| H332                      | Nocif par inhalation  |
| H372                      | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*